

**COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 19 Mai 2026 - Délibération n° CC2026/05/04

OBJET : CRÉATION DES COMMISSIONS THÉMATIQUES INTERCOMMUNALES

L'an deux mille vingt-six, le 19 Mai, à dix-huit heures trente-huit, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 21 Avril, qui lui a été adressée par Mme La Présidente, conformément aux articles L. 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : PACAUD Patrick – LAURENT Béatrice – BOISSIER Daniel – LANZ Florence – CHAUSSECOURTE Jean-Philippe – GUILLERAY Catherine – SIMON-CHAUTEMPS Franck – PEINE Marie-Line – FAYETTE Laurent – CRISAN Petronela – DENIS Jean-Claude – MONDY Thomas – SUCHAUD Michelle – DENOYER Mireille – MALINAS Charles – SCARAMUCCI Thierry – VALLAEYS Gaël – PAROUTY Sylvain – MARIETTE Myriam – MARIE Patrick – WAST Christian – BERTELOOT Dominique – LACOUR Françoise – FERRAND Marc – MAFAITY Gilles – LOPEZ Alfred – CHABASSIER Emmanuelle – DULERY Sonia – TEILLARD Pascal – PETIT-COULAUD Bastien – DURUDAUD Sabine – LAROCHE Michel – PRADEAU Carine – ROYÈRE Joël – POITOU Delphine – LAINÉ Joël – BOUSSAT Nicolas – MONTHIEUX David – DERIEUX Nicolas – PAMIÈS Jean-Michel – TRONCHE Frédéric – DURBIN Sandrine – CUQUEMELLE Jean-François – BREDIER Thibault – PELLERIN Martine – TROUSSET Patrick – AUGUSTYNIAC Jérôme – DUGUET Pierre – ANGELINI Patricia – CONCHON Michel – LAPORTE Martine

Étaient excusés : LUINAUD Christophe – ESCOUBEYROU Luc – BARLET Dominique – DUBOIS Jean-Michel – AGRIR Isabelle – SANTANA Antonio – BARTHOUX Olivier – LACOUR Marie-Émilie – CATHELOT Guy – BUYS Anthony – DELCLAUX François – PETETOT Charlie – BURGUN Frédéric – CHEZEAUD Françoise – CAILLAUD Monique

Pouvoirs :

1. M. LUINAUD Christophe donne pouvoir à M. PACAUD Patrick
2. M. DUBOIS Jean-Michel donne pouvoir à M. DENIS Jean-Claude
3. Mme AGRIR Isabelle donne pouvoir à M. Laurent FAYETTE
4. M. SANTANA Antonio donne pouvoir à M. MONDY Thomas
5. M. BARTHOUX Olivier donne pouvoir à M. BERTELOOT Dominique
6. M. BUYS Anthony donne pouvoir à Mme CHABASSIER Emmanuelle
7. Mme CHEZEAUD Françoise donne pouvoir à Mme SUCHAUD Michelle
8. Mme CAILLAUD Monique donne pouvoir à M. AUGUSTYNIAC Jérôme

Suppléances : Mme PEYNE Marie-Line – M. WAST Christian – Mme LACOUR Françoise – Mme DURBIN Sandrine – Mme PELLERIN Martine

Secrétaire de séance : M. Thomas MONDY

Scrutin ordinaire

En exercice		Présents	Votants			
64		51	59			
	Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
7 ^{ème} commission	29	28	2	-	-	-
20 maximum	42	17	-	-	-	-
Conseillers Communautaires	35	24	-	-	-	-
Autorisation Présidente	59	-	-	-	-	-

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 5211-5-1, L. 2121-22 et L. 5211-1 ;

Vu les statuts de la Communauté de Communes ;

Considérant que les Commissions thématiques constituent des espaces de réflexion, d'échanges et de travail préparatoires aux décisions du Conseil Communautaire et des autres instances de gouvernance ;

Considérant qu'il convient de mettre en place des Commissions chargées d'étudier les projets, dossiers et orientations relevant des différentes compétences exercées par l'intercommunalité ;

Considérant que ces Commissions émettent des avis et propositions sans disposer d'aucun pouvoir décisionnel ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire décide de :

- ☉ Approuver la création de sept Commissions Thématiques Communautaires :
 - Commission finances, travaux, investissements ;
 - Commission développement économique, tourisme, accueil de nouvelle population, attractivité du territoire ;
 - Commission services à la population : petite enfance, enfance, culture et vie associative ;
 - Commission déchets et ordures ménagères ;
 - Commission habitat, urbanisme, transitions énergétiques et mobilité ;
 - Commission rivières, forêts, espaces naturels et randonnée ;
 - Commission communication.
- ☉ Fixer à vingt le nombre maximal de membres par Commission ;
- ☉ Préciser que seuls les Conseillers Communautaires pourront y siéger ;
- ☉ Autoriser Mme La Présidente à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

**La Présidente,
Martine LAPORTE**

A circular stamp with the text "Communauté de Communes" at the top and "Creuse Sud-Ouest" at the bottom. In the center, it says "La Présidente". A handwritten signature, which appears to be "M. Laporte", is written across the stamp.